



SECTION DES BOUCHES DU RHONE

Séance Plénière en audio-conférence du CHS-CT du 27 Mars 2020 « COVID 19 »

Ouverture de la séance : 08h00

En préambule,

- **FO-Finances 13** a remercié la nouvelle présidente du CHS-CT-13 d'avoir convoqué ce CHS-CT « spécial COVID 19 ».

Cette crise sanitaire majeure et de grande ampleur occasionne des conditions de travail pour le moins inédites.

- **FO-Finances 13** espère que cette séance permettra d'avancer dans le bon sens pour mettre en place des solutions organisationnelles favorables à la bonne marche du service public, de la santé et de la sécurité au travail des agents des MEF.

Nous savons que, déjà, les différentes administrations ont fait des efforts pour permettre de lier la continuité des services et la protection des collègues. Des progrès restent à accomplir.

Des questions sont, encore en suspens comme la clarification du régime de la quatorzaine ou sur un éventuel accord à trouver sur le présentiel d'agents et la nécessaire aide aux entreprises et aux particuliers. Nous comptons sur la réunion d'aujourd'hui pour aplanir les difficultés et obtenir, pour nos collègues, un maximum d'informations.

1) A la demande de la Présidente, chaque administration présente a pris la parole pour informer le CHS-CT des dernières avancées ou actions mises en place.

► La **DRFIP** annonce avoir débuté un recensement sur l'état de santé face au virus des agents en formation professionnelle, en particulier, ceux venant d'autres départements avant la décision du confinement. Elle demandera, aux directions d'origines, l'état actuel de santé de ces stagiaires. Aucun cas de COVID 19 parmi les agents de la DRFIP au jour de ce CHS.

► L'**INSEE** a fermé sa Direction Régionale depuis le 17/03.
Les agents sont en télétravail ou garde d'enfants.

- 7 personnes, dans le 13, présentent des symptômes grippaux mais pas du COVID 19.

► La **Douane**, par l'intermédiaire de son directeur interrégional apporte quelques chiffres pour son interrégion.

- 7 % des agents sont, toujours, présents sur site.

- 4 cas potentiels ont été détectés. 50 personnes sont surveillées et mis en quatorzaine, 62 congés maladie (sans précision de nature) sont recensés.

Les missions prioritaires comme le dédouanement sont privilégiées.

Par exemple, à Port Saint Louis du Rhône, 6 agents assurent leurs missions.

► La **DNID** assure que sur les 270 agents (niveau national) seuls 3 cas sont considérés comme suspect. Pour le commissariat aux ventes (CAV) de Marseille, les agents sont invités à rester chez eux.

2) La parole est donnée aux 3 représentantes de la **médecine de prévention**.

Le docteur CHEVALIER fait un rapide résumé des actions entreprises depuis le début de la crise.

1ère étape : Nécessité de mettre en évidence les agents ayant un problème médical.

Cela a généré une masse d'informations à traiter.

La RH/DRFIP est venue à la rescousse en demandant, aux agents concernés par des pathologies, de se faire connaître (difficultés rencontrées, pour certains, de différencier les pathologies référencées à risque et leurs propres affections).

2ème étape : après allocution présidentielle annonçant le confinement.

Prise en charge des agents malades.

- ▶ Connaître les signes annonciateurs de chaque personne.
- ▶ Connaître les personnes ayant été en contact, au moment de l'apparition des signes.
- ▶ Gestion des agents mis en quatorzaine.

3ème étape : Travail sur les agents en tâche de la continuité du service, après retrait des agents réputés fragiles ou en garde d'enfants et agents en quatorzaine. Gestion des temps de présence.

Le corps médical apporte quelques précisions :

- ▶ Gestion du courrier : Le courrier arrivant à la DRFIP est laissé de côté pendant 24h.
- ▶ Contamination : D'après les premiers cas observés, la contamination par le COVID 19 serait fait par l'intermédiaire des enfants.
- ▶ Contagion : Nous sommes, potentiellement, contagieux, 1 jour avant l'apparition des premiers symptômes. Ce qui résulte d'une mise en quatorzaine des agents mis en contact, la veille, avec le sujet malade.
- ▶ L'utilisation du gel hydroalcoolique : c'est bien mais privilégier l'usage du savon.
En effet, un usage répété du gel peut provoquer une altération de l'épiderme (eczéma).

Les médecins de prévention prévoient de prendre contact avec les agents sortis de quatorzaine, afin de leurs expliquer les gestes élémentaires à effectuer quotidiennement (prise de température...)

● **FO-Finances 13** rebondit sur une remarque faite par le docteur CHEVALIER concernant le suivi des agents pouvant être sujet à une sorte de stress lié au confinement.

Nous faisons remarquer, exemple à l'appui, que certains collègues souffrent d'un *début d'angoisse* dû au phénomène de rupture du lien social.

● **FO-Finances 13** demande, à chaque acteur de prévention et, en particulier, aux représentants des administrations de ne pas délaissé cet aspect dans la gestion du confinement et du travail à distance.

Le directeur interrégional des **douanes** évoque la mise en place, dans certains de ses services, de compte whatsapp qui permettent de recréer du lien.

Les **assistantes sociales** demandent la possibilité d'avoir les coordonnées des personnes considérées comme fragiles.

Possibilité, aussi, de mettre ces personnes en contact avec les psychologues travaillant pour les administrations.

L'**INSEE** assure que l'encadrement intermédiaire a pour consigne de se mettre en rapport avec les agents isolés.

3) Au sujet du manque avéré, sur certains sites, de produits désinfectants, la présidente rappelle que cette crise touche toutes les entreprises, dont celles chargées du nettoyage. Malgré le suivi, il est difficile d'avoir, quotidiennement, des produits.

Pour la **douane**, le maintien des prestations-nettoyage est assuré malgré des délais de carence, certains personnels d'entretien ne venant pas.

Le pôle logistique fourni des lingettes dans les services et donnera à la présidente du CHS-CT, les coordonnées du fournisseur de ce matériel.

4) Plan de continuité d'activité (PCA).

Limitation, au maximum, des agents sur leur lieu de travail.

Néanmoins, la continuité du service doit être maintenue dans des locaux propres.

Télétravail : Les agents définis comme non-prioritaires peuvent demander de passer en télétravail, selon les disponibilités matérielles (PC/ordinateur).

###

5) Port du masque. La médecine de prévention rappelle, que le port du masque n'est pas nécessaire. Ils sont utiles que sur les personnes possiblement infectées et présentant, des risques de contagions.

- **FO-Finances 13**, sans entrer dans la polémique actuelle, regrette que ce discours officiel prive les agents d'une protection supplémentaire. Chaque jour apporte son lot d'informations contradictoires.

- **FO-Finances 13** comprend que d'autres professionnels comme le milieu médical sont prioritaires et espère, dans l'avenir, une distribution de masques, au moins pour le personnel au contact, parce que c'est du bon sens.

6) Installation d'hygiaphones.

La présidente ne s'associe pas à la demande faites par les OS pour des raisons budgétaires et immobilières.

- Les 3 OS présentes (FO, CGT, Solidaire) votent, à l'unanimité un vœu demandant la mise en place rapide d'hygiaphones pour les services recevant du public .

- **FO-Finances** justifie son vote en regrettant les choix regrettables du passé où il fallait faire de la convivialité en démantelant les hygiaphones. Ces choix devraient être corrigés aujourd'hui.

La séance est levée à 11h00. Pas de re-convocation dans l'immédiat.

Votre représentant FO-Finances au CHS-CT des Bouches du Rhône :
Philippe LANTELME